

Questionnaire Élections Législatives de juin 2017, 1^{ère} circonscription de Tours

Les élections législatives des 11 et 18 juin prochains redessineront le paysage politique de l'Assemblée Nationale. Les Députés élus à cette occasion auront en charge de se prononcer sur des textes dont l'incidence sur les politiques locales seront potentiellement considérables

Si leur mise en œuvre par les collectivités locales (mairies, métropole, département, région) relèvent de leurs compétences, définies par la loi, les Élus à l'Assemblée Nationale ne peuvent ignorer les réalités de terrain qu'elles expriment ni se désintéresser de la mise en œuvre des politiques nationales par ces collectivités.

Aussi, comme elle l'avait manifesté à la veille des élections municipales de 2014, l'AQUAVIT, association dont la garantie de la qualité de la vie dans l'agglomération tourangelle est la vocation essentielle, entend interpellier les candidats à l'élection législative dans la 1ère circonscription d'Indre et Loire quant à leur engagement sur des points ressentis comme essentiels tant par ses adhérents que par nombre d'habitants de la Ville de Tours.

Démocratie locale, gouvernance et citoyenneté

Associations, Conseils de la Vie Locale, conseils citoyens sont-ils réellement consultés et entendus tant par la Ville de Tours que par Tours Métropole ? Les aspirations des citoyens qu'ils représentent sont-elles véritablement prises en compte ? Il nous est apparu que toutes formes de « démocratie participative » à Tours n'étaient qu'affichage masquant mal des prises de décision technobureaucratiques (enquêtes publiques, entre autres) voulues par des pouvoirs politiques locaux plus soucieux des libertés qu'ils s'accordent avec les documents administratifs (PLU, SCOT, PPRI, PSMV, PLH, ...) que de leur respect. Aussi :

- a) Entendez-vous voir respecté le rôle des associations et assemblées citoyennes dans la conception des grands projets collectifs ?
- b) Intervendrez-vous pour demander l'application d'objectifs inscrits dans ces documents de planification et condamner les pratiques de contournement ?
- c) Ainsi, estimez-vous que la politique en matière de transport urbain doit être définie par les prescriptions du SCOT et du PDU ?
- d) Ferez-vous en sorte que les services de l'état soient davantage à l'écoute des citoyens et de leurs associations ?

Urbanisme et aménagement du territoire

Depuis un demi-siècle, l'agglomération s'étale de façon anarchique au détriment des terres agricoles et de son environnement. Un meilleur équilibre entre Tours Métropole et les espaces ruraux du département est à rechercher, y compris par la promotion d'une agriculture de proximité. L'appartenance du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO impose des contraintes d'urbanisme que nos décideurs contournent. Des restructurations urbaines sont imposées sans ménagement aux quartiers. Que ce soit par des promoteurs ou sous couvert de l'ANRU. Aussi :

- e) Seriez-vous favorable à un PLU inter-communal de la Métropole permettant de réguler une expansion urbaine débridée et de rééquilibrer le territoire ?
- f) Intervendrez-vous pour que ces objectifs qui figurent dans le SCOT soient strictement respectés ?
- g) Puisque le Plan Local d'Habitat (PLH) prône la réhabilitation des logements, vous prononcerez-vous pour que les immeubles du Sanitas soient réaménagés et non

démolis ? Que les objectifs de l'ANRU soient appliqués en prenant vraiment en compte le contexte local ?

- h) Puisque le PLU de Tours stipule que les nouvelles constructions « doivent traduire le parcellaire existant », dénoncerez-vous les infractions à cette règle ?

« Aménagement » du Haut de la rue Nationale

L'indispensable réaménagement du Haut de la rue Nationale, dont le plan de reconstruction d'après-guerre voulait faire une « entrée de ville jardin », a été dévoyé en une opération immobilière inappropriée, démesurée et spéculative, en plein cœur du secteur sauvegardé et dans le périmètre du classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ! Aussi :

- i) Veillerez-vous à ce que les engagements pris par l'état dans la cadre du plan de Gestion « Val de Loire Patrimoine Mondial » y soient respectés ?
- j) Ferez-vous en sorte que le projet actuel soit suspendu et qu'un référendum local, comme nous le proposons, permette aux Tourangeaux de faire valoir l'hostilité à ce projet telle qu'elle s'est exprimée lors des « enquêtes publiques »
- k) Entendez-vous, au préalable, obtenir tant de l'État que de la Ville de Tours un « audit » des conditions de passation des marchés avec les promoteurs ?

Protection contre les inondations

La ville de Tours et son agglomération se sont largement développées en zone inondable. 130 000 personnes y sont exposées au risque d'inondation ! La sécurité des citoyens face aux risques majeurs a longtemps été une fonction d'État. Avec la loi GEMAPI, elle est devenue une compétence de la métropole. Ce désengagement de l'état a ouvert la brèche à des stratégies contestables, voire dangereuses : « faciliter les écoulements », « vulnérabilité maîtrisée », « résilience », « accepter l'aléa », « organiser l'entrée de l'eau », « lever les obstacles aux écoulements »... Dans un territoire aussi fortement urbanisé, ce « nouveau paradigme » est-il défendable ? Aussi :

- l) Demandez-vous que soit abandonnés les projets actuels (Atelier National) pour continuer à protéger, au mieux, l'agglomération contre l'arrivée d'une inondation ?
- m) En particulier veillerez-vous à ce que soit conservée la digue du canal (longeant l'A10), permettant de stopper une inondation amont ou aval ?
- n) Êtes-vous disposé à ce que les associations environnementales participent à l'établissement des plans de prévention (PPRI, SLGRI...) ?